

ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES ANDROUET DUCERCEAU
10, rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans
Directeur : Monsieur DUSSART François
Tél : 02 38 81 05 06
ec-jacques-andruet-ducerceau-orleans@ac-orleans-tours.fr
Elu : Madame HEAU-MOREAU Catherine
Quartier :

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18/02/ 2014

Présents :

Elue : Mme Catherine Héau
 DDEN : Mme Claude Jegou
 Parents élus : Mmes Vicky Gougis, MM. Vincent Deweer, Pierre Hermance et Boris Rousseau
 Enseignants : Mmes Karine Amato, Béatrice Chevassut, Valérie Lecomte, Maryline Portut Castel, Catherine Sançois et MM. François Dussart et Jean Luc Flageul
 Référent périscolaire : Mme Annabelle Teixeira Valdès
 Autres participants :
 M. Jérémy Condaminet : Emploi Avenir Professeur

1) Périscolaire

7 ateliers éducatifs sont effectifs. L'atelier théâtre est en attente d'un nouvel intervenant. Cet atelier fonctionnera après les vacances de février.

Pour rappel :

Ludothèque : le lundi de 12h à 13h ouvert à tous

Lire et faire lire : le mardi de 12h à 12h30 pour les CP (une bénévole de l'association viendra raconter des histoires)

Cirque : le lundi de 16h30 à 18h pour les CE2/CM1/CM2

Théâtre : le vendredi de 12h à 13h pour les CE2/CM1/CM2

Sport : le mardi de 16h30 à 18h pour les CP/CE1

Couture vendredi de 12h à 13h pour les CE2/CM1/CM2 (2 groupes dans l'année)

Sport : le jeudi de 16h30 à 18h pour les CE2/CM1/CM2

Activités manuelles : le jeudi de 12h à 13h pour les CP/CE1 puis CE2/CM1/CM2 (2 groupes dans l'année)

La fête des ateliers se déroulera le mardi 27 mai.

2) Vie scolaire

Effectifs

A ce jour 139 élèves sont inscrits, soit une moyenne administrative de 23.16 par classe. Une augmentation sensible de l'effectif est à prévoir à la rentrée prochaine.

Projets de classes

Pour rappel :

Ecole et cinéma : l'ensemble des élèves ira voir 3 films en cours d'année. Ces séances visent :

- à une découverte active de l'art cinématographique en salle
- à présenter en salle aux enfants un choix de films qui illustrent les différents genres
- à sensibiliser au patrimoine cinématographique et au cinéma contemporain.

Conseil des délégués de classes : 2 délégués et 2 suppléants ont été élus dans chaque classe. Une première réunion des délégués de classes se tiendra au mois de Décembre.

Une chorale réunissant les CM

Une chorale réunissant les classes du CP et du CE

Orchestre Symphonique d'Orléans : participation des classes à une répétition

CP

- * théâtre : spectacle « le carnaval des animaux »
- * projet départemental « arts et mots » en lien avec le musée des Beaux Arts et le FRAC
- * projet scientifique « olympiades des sciences »

CE1

- * théâtre : spectacle « le carnaval des animaux »
- * projet scientifique « olympiades des sciences »
- * projet départemental « arts et mots » en lien avec le musée des Beaux Arts et le Muséum

CE2

- * théâtre : spectacle « le carnaval des animaux »
- * atelier Musée : tableaux délicieux
- * classe découverte à Crocq (financement demandé pour 06 jours)

CM1

- * théâtre : spectacle « face à face »
- * projet départemental « arts et mots » en lien avec le musée des Beaux Arts et le Muséum
- * nuit européenne des Musées

CM2

- * théâtre : spectacle « face à face »
- * projet scientifique « olympiades des sciences » en lien avec le collège
- * classe découverte aux Sables d'Olonne (financement demandé pour 06 jours)

Activités sportives spécifiques de l'année avec intervenants extérieurs:

- * natation : toutes les classes excepté les CM1
- * gymnastique : CP
- * escrime : CM2
- * judo : CM1
- * voile : CE2
- * run and bike : CM2

Conservatoire :

- * danses médiévales : CE2
- * danses de la Renaissance : CM1
- * danses au temps de Louis XIV, de la Révolution, du 1^{er} Empire : CM2

Les classes découvertes seront financées par la ville d'Orléans. Ces deux séjours auront lieu du lundi 12 mai au samedi 17 mai.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été validé. Il reprecise le volume des heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC). Celui-ci est de 36h. Les classes du CP, du CE1 et du CM2 annualisent ces heures pour s'inscrire dans un projet sciences. Les classes du CE2 et du CM1 ont inscrit ces heures à raison d'une demi heure tous les lundis et jeudis tout au long de l'année.

Réforme des rythmes scolaires

Pour rappel : Le Ministre de l'Education Nationale a instauré la réforme des rythmes scolaires. A partir de sa mise en œuvre, la semaine d'école se déroule sur quatre jours et demi et non plus quatre comme c'est le cas aujourd'hui. Le décret prévoit que chaque journée de classe sera réduite de $\frac{3}{4}$ d'heure et que la nouvelle $\frac{1}{2}$ journée pourra être positionnée le mercredi ou le samedi matin avec une préférence du Ministère pour le mercredi.

La mise en œuvre de ce décret se fera à la rentrée 2014 en ce qui concerne la ville d'Orléans.

L'organisation de cette réforme est en cours. Les consultations sont terminées. La version définitive sera communiquée avant les grandes vacances. Les horaires de classe souhaités par l'école sont les suivants :

Matin : lundi / mardi / jeudi / vendredi : 8h15 - 11h30 et mercredi : 08h15 – 11h15 ou 08h30 – 11h30

Après-midi : lundi / mardi / jeudi / vendredi : 13h30 – 15h30

Cette organisation permet un décalage d'un quart d'heure avec la maternelle en début et fin de journée (maternelle : 08h30 et 15h45).

Les enfants pourraient donc quitter l'école dès 15h30. Ils pourraient également y rester. Dans ce cas, la mairie aura mis en place un accueil jusqu'à 18h. Le contenu de ce temps périscolaire reste à préciser.

Kermesse d'école

La kermesse d'école aura lieu le vendredi 27 juin 2014 à 18h15. Le principe d'organisation reste le même que celui de l'an passé. Une cellule de pilotage devra être prévue pour en assurer une bonne organisation. Comme l'an passé, une représentation des chorales de l'école ouvrira les festivités.

4) Coopérative scolaire

Les comptes sont consultables par les membres du conseil d'école. Le nouvel avoir au 05 novembre 2014 est de 2042 €.

Postes des dépenses et des recettes

Une participation forfaitaire non obligatoire a été demandée aux familles. Elle a été fixée à 20 € par enfant. Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, le forfait était fixé à 30 €. Cette participation permet de financer les différentes sorties (école et cinéma, JMF, théâtre ou autres). La coopérative prend également en charge les abonnements à des revues de presse, l'achat de jeux de cour. Elle participe par ailleurs à des dépenses liées à des projets spécifiques de classes.

Les recettes viennent principalement de la participation des familles, de la vente des photos de classes et de la kermesse d'école. La kermesse avait rapporté l'année passée 300 € (juin 2013).

5) Travaux d'aménagements et divers

Sécurisation de la traversée de la rue Jeanne d'Arc

La matérialisation du passage protégé n'est toujours pas faite. La mairie semblait pourtant avoir acté la matérialisation de l'ensemble des passages protégés de la rue Jeanne d'Arc (décision exprimée lors d'un précédent conseil d'école).

Demande d'équipements

La demande en équipements est renouvelée. Elle touche principalement l'équipement de l'école dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- * la mise en réseau de 5 classes
- * la dotation d'un vidéo projecteur par classe avec ordinateur portable (soit l'équipement pour 5 classes)
- * ou des équipements en TBI ou technologie équivalente

Un changement de prestataire concernant la maintenance du parc informatique de la ville d'Orléans s'est traduit par le renouvellement du photocopieur et de deux imprimantes (bureau Direction et salle informatique). Une de ces imprimantes est couleur. L'école a également été dotée d'un second vidéo projecteur.

Demande d'un point d'eau

L'installation d'un lavabo dans la cour est demandé.

Demande d'utilisation des locaux de l'ancien collège

L'école rappelle toujours sa demande d'extension sur les locaux de l'ancien collège Anatole Bailly (salles et auditorium) qui va faire l'objet d'une restructuration et l'utilisation du parking. Certaines salles sont utilisées ponctuellement (conservatoire / logistique élections). Il est noté que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires induit un besoin de locaux. L'école reste donc vigilante à l'attention portée à ces demandes.

Déplacement TRAM et réseau TAO

La politique des transports en commun à l'usage des écoles mériterait une réflexion. Une tarification incitative des services TAO devrait être mise en place.

La transition énergétique, la volonté de dessiner la ville durable fondée sur la qualité de vie, la proximité et l'efficacité énergétique devraient promouvoir les transports publics urbains propres d'Orléans et de son agglomération.

8) Dates fixées

- * mardi 03 juin à 18h15 3^{ème} conseil d'école
- * vendredi 27 juin à 18h15 kermesse

La séance a été levée à 19h30.

Le Directeur